

Fonds d'inclusion dans l'emploi Réaction du président de l'UDES

David Cluzeau, président de l'UDES, réagit à la parution de la circulaire relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi pour 2025 :

« En réduisant brutalement le nombre de contrats aidés à 32 000 pour l'année 2025, et en abaissant fortement leurs conditions de prise en charge, le gouvernement fait le choix d'un désengagement unilatéral qui met en péril l'action des employeurs engagés dans l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles.

C'est une mesure non concertée, injuste et contre-productive. Non concertée, car aucune discussion préalable n'a été menée avec les employeurs concernés. Injuste, car elle pénalise les personnes les plus éloignées du marché du travail. Contre-productive, car elle affaiblit les employeurs de l'économie sociale et solidaire dans leur capacité à répondre aux besoins des territoires.

Nous alertons solennellement sur les conséquences économiques et sociales de cette décision, qui entre en contradiction avec les ambitions affichées en matière de plein emploi et de justice sociale. L'UDES appelle à une révision urgente de cette orientation, et à l'ouverture d'un véritable espace de dialogue avec les employeurs qui, chaque jour, font vivre l'insertion sur le terrain. »

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle représente les intérêts de près de 220 000 entreprises employant plus de 2,7 millions de salariés.

Unique organisation patronale représentative de l'ESS, l'UDES fédère 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives), actifs dans 17 branches et secteurs professionnels. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité sociale et le développement durable.